



# CHARTES DES ÉLEVAGES SÉLECTIONNÉS

Après une trop longue gestation, le comité aimerait vous présenter la nouvelle mouture de la charte des élevages sélectionnés.

Le but de cette charte est de permettre **la valorisation d'élevage respectueux de la race et des directives du club** auprès des adoptants.

Il doit y avoir un respect et un soutien mutuel entre le CFBA et les éleveurs sélectionnés, avec un désir de transparence.

Le club s'engage à **offrir de la visibilité à ses éleveurs sélectionnés** et s'engage auprès des adoptants sur le sérieux de ces éleveurs. De leur côté les éleveurs doivent s'engager auprès du CFBA, soutenir le club et respecter les directives d'élevage. Ils s'engagent aussi à une **totale transparence** afin de renforcer la confiance envers le club et les adoptants.

Le CFBA souhaite donc avoir une vraie **relation de confiance** avec ses éleveurs sélectionnés et les connaître de façon à pouvoir ensuite les recommander.

Le nombre de producteurs étant en constante augmentation, les critères sont là pour mettre en avant les éleveurs qui s'engagent dans une démarche de sélection, de transparence.

## Critères de sélection

Critère	Justification
Être membre CFBA à jour de cotisation depuis au moins 2 ans (dans le cas d'un affixe conjoint, les différents membres doivent être adhérents à jour de cotisation)	Récompenser les éleveurs engagés auprès du club.
Être détenteur d'un affixe enregistré auprès de la FCI	Permet de s'assurer que l'éleveur s'engage à ne produire que du LOF et à respecter les directives de la FCI
Avoir produit à minima 20 chiots à son affixe	Il s'agit de mettre en avant les éleveurs voyant plus loin que leur première portée, ayant montré leur expérience en tant qu'éleveur. Cela permettra de ne pas sélectionner les jeunes éleveurs qui ne feront finalement qu'une seule portée comme le cas se présente beaucoup et de garder le label comme but à atteindre pour les éleveurs qui démarrent.
Produire des chiots issus d'un mariage coté 4 à minima	Il faut que la somme de cotation des parents soit au moins de 4. Cela permet de mettre en avant les éleveurs qui valorisent leurs chiens et jouent la carte de la transparence.

	Dans le cas d'un étalon étranger, si le chien est testé pour les maladies recherchées par le club il sera assimilé cotation 2. S'il possède en plus un titre de CH. Il sera assimilé cotation 3.
S'engager à faire passer le TC/CSAU à tous ses reproducteurs avant leur 3 ans	Le club souhaite mettre en avant les éleveurs qui accorde de l'importance au caractère. Le CSAU est une alternative au TC afin de permettre aux éleveurs de le passer plus facilement tout au long de l'année.
N'utiliser que des reproducteurs dépistés pour DH(A, B, une minorité de C est autorisée si mariés avec des A exclusivement)/DC(0, une minorité de SL est autorisée si mariés avec des 0 exclusivement)/MHOC (indemne des tares recherchées par le club de moins de 2 ans)/ID ADN ==> Ces résultats DOIVENT absolument apparaitre sur LOF Select pour garantir la transparence	L'éleveur doit s'engager à respecter les directives d'élevage du CFBA. Les résultats doivent être visibles sur LOF select afin de garantir la transparence envers les acheteurs. Nous rappelons que l'intégration de tests de santé, MHOC sur LOF select est fait gratuitement sur demande par E-mail. Les éleveurs auront jusqu'à la NE 2024 pour régulariser les résultats encore non intégrés de leurs chiens.
Les femelles ne doivent pas être saillies avant 22 mois et après 8 ans. Les mâles ne doivent pas saillir avant 18 mois.	L'éleveur s'engage à respecter le développement physique et mental de son cheptel avant la mise à la repro.
Présenter à minima par an un chien (de plus de 15 mois) à son affixe en RE ou NE et obtenir un EXC ou un TB. Le chien doit être la propriété de l'éleveur.	Nous souhaitons valoriser les éleveurs qui s'engagent dans les expositions organisées par le CFBA et que nous ayons l'occasion de les rencontrer au moins une fois par an. Nous souhaitons que les éleveurs sélectionnés fassent l'effort de valoriser leur production et ne travaillent pas uniquement avec des chiens achetés.
Intégrer dans ses kits chiots un flyer fourni par le CFBA et encourager les adoptants à adhérer.	Encourager les acheteurs à considérer le CFBA comme source d'informations fiable vers qui se tourner pendant la vie du chien en parallèle de l'éleveur.

**NB** : les dépistages de dysplasie faits auprès de l'OFA ne sont pas pris en compte par la SCC SAUF dans le cas suivant :

Dans le cas d'un import d'un reproducteur issu d'un pays où l'OFA est l'organisme de dépistage officiel, si au moment de la confirmation au LOF les résultats OFA sont inscrits sur le pedigree d'origine du chien (obligatoirement des lectures officielles faites après 24 mois), alors ces résultats seront repris par la SCC pour le LOF Select.

Au-delà de ces critères, le postulant doit **respecter la réglementation cynophile** en vigueur en matière de déontologie et de bien-être animal :

- Respecter les organisateurs et les jugements en exposition et faire preuve de courtoisie avec les participants
- Respecter les règlements du club de race, de la cynophilie française et de la FCI
- Élever, entretenir, nourrir tous les chiens de l'élevage dans des conditions d'hygiène et de salubrité correcte.
- S'abstenir de faire reproduire en toute connaissance de cause un géniteur, mâle ou femelle, qui serait porteur d'une tare génétique héréditaire connue, ou lui faire subir une opération susceptible de dissimuler une tare ou un défaut morphologique conformément au règlement de la cynophilie française
- N'utiliser pour la reproduction que des chiens confirmés (ou avec Pedigree FCI pour les chiens étrangers) et génétiquement identifiés.
- Ne pas accepter de faire une saillie avec une chienne non confirmée et non testée pour les propriétaires d'étalon (ou non inscrite au LOF ou sans pedigree) ni avec une chienne en mauvais état sanitaire.
- Ne pas dépasser 3 portées en 24 mois pour une lice.
- Ne pas effectuer de mariages merle x merle, père/fille, mère/fils, frère/sœur
- Départ des chiots après 8 semaines dûment vaccinés et vermifugés avec une notice explicative sur la santé, la nutrition et l'éducation du chiot et un certificat vétérinaire de bonne santé datant de moins de 8 jours.
- Ne pas vendre de chiots autres que ceux de son affixe.
- Inscription au Livre des Origines Françaises de tous les chiots.
- S'interdire de vendre à des revendeurs, des magasins spécialisés ou des laboratoires.
- S'interdire tout achat de chiot en vue de la revente
- L'éleveur doit rester disponible pour ses acquéreurs y compris pour les aider à replacer un chien issu de leur l'élevage.

**Le label « Elevage sélectionné CFBA » est attribué pour 3 ans** reconductibles sur demande écrite de l'éleveur.

L'éleveur doit renvoyer le formulaire de demande et les pièces requises à l'adresse indiquée. Le label pourra être retiré au cours des 3 ans sur demande de l'éleveur ou par le club pour non-respect des engagements pris par l'éleveur.

Le CFBA s'engage :

- A activer la **pastille « Elevage sélectionné » sur le portail de la SCC**, permettant aux éleveurs le possédant d'apparaître en priorité, ainsi que leurs portées.
- A lister l'éleveur et ses coordonnées sur la page : Nos éleveurs Sélectionnés sur son site internet, page accessible depuis la page d'accueil via un bouton : Trouver un élevage de confiance.
- A diriger les contacts (mails, téléphone, autres) à la recherche d'un chiot vers cette liste d'éleveurs Sélectionnés.
- A mettre en avant la liste des Eleveurs sélectionnés dans la Revue annuelle du Club et sur ses réseaux sociaux.



## Formulaire de demande d'obtention du label

« Elevage Sélectionné CFBA »

**Dossier à adresser à :**  
**Arnaud CASTELLUCI – [arnaud.castelluci@cfba.fr](mailto:arnaud.castelluci@cfba.fr)**

Nom :  
Prénom :  
Affixe :  
Adresse :  
Code Postal :  
Ville :  
E-mail :  
Téléphone :  
Numéro d'Eleveur SCC :  
Site-Web :

### Attestation à remplir par le postulant

Je soussigné

certifie avoir pris connaissance des conditions relatives au label « Elevage Sélectionné CFBA » dont je sollicite l'obtention. Je m'engage à en respecter les termes et à accepter le contrôle des informations fournies, sur demande du Club ou de la SCC.

- Je certifie être membre actif du CFBA depuis au moins deux ans
- Je certifie ne produire que des portées inscrites au LOF

Fait à

Le

Signature

Documents à fournir	Décision du CFBA
<ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> Liste des chiens présents à l'Elevage</li><li><input type="checkbox"/> Liste des reproducteurs (12 mois à 8 ans) (à renvoyer tous les ans)</li><li><input type="checkbox"/> Liste des portées des deux dernières années</li><li><input type="checkbox"/> Descriptif et photos des installations (nursery, parcs, chenils)</li></ul>	<p>Le Comité du CFBA valide le titre d'Elevage Sélectionné et active son enregistrement pour 3 ans à compter du</p> <p>Date et Signature</p>